

Extrait de délibération

Comité syndical

2 octobre 2023 - Parthenay

L'An Deux Mille Vingt -Trois le deux octobre à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.
M Chevalier Éric a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 22 septembre 2023
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants
Présents : 18 titulaires, 4 suppléants
Absents, excusés : 13 titulaires, 27 suppléants
Votants : 22

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés Et /ou suppléés	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	NOLOT Monique, CHABAUTY Gérard, BIRONNEAU Pascal	FOUILLET Olivier		
Parthenay-Gâtine	CHAUSSEONNEAUX Jean-Paul, GAILLARD Didier, CHEVALIER Éric, DIEUMEGARD Claude, CLEMENT Guillaume, BACLE Jérôme, BRESCIA Nathalie, CUBAUD Olivier, GUERIN Jean-Claude,	AYRAULT Bérengère, BERGEON Patrice, BOUCHER Hervé-Loïc, GILBERT Véronique	BEAUCHAMP Claude, ROY Michel, PARNAUDEAU Thierry	
Val de Gâtine	BIRE Ludovic, CHAUSSERAY Francine, RIMBEAU Jean-Pierre, SAUZE Magalie, BARANGER Johann, TAVERNEAU Danièle	BAILLY Christiane, FRADIN Jacques, JEANNOT Philippe, LIBNER Jérôme, MICOU Corinne, OLIVIER Pascal, ATTOU Yves,	AUDEBERT Claude	

Motion en faveur du soutien à la commune de Vouhé dans sa démarche suite à une coupe sur une haie protégée au PLUI

Considérant le projet de création du Parc naturel régional de Gâtine poitevine ;
Considérant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Sud Gâtine en vigueur et son linéaire de haies classées ;
Considérant l'engagement du PETR du Pays de Gâtine pour un entretien et une gestion durable de la haie ;
Considérant la mobilisation active de la commune de Vouhé pour contester une telle pratique ;

Les élus du comité syndical souhaitent manifester leur soutien à la commune de Vouhé au regard du préjudice constaté en adoptant cette motion :

Les haies et les bocages sont des trésors de biodiversité. Dans les écosystèmes de bocage, comme la Gâtine, vivent de nombreuses espèces animales et végétales, qui participent à la richesse de ces environnements.

Le Pays de Gâtine est engagé avec ses partenaires à préserver ces paysages, en apportant la connaissance nécessaire mais aussi en accompagnant les différents acteurs sur le terrain. Cet engagement se trouve au cœur du projet de Parc naturel régional.

La haie et les bocages ont pour principaux objectifs :

- La conservation de la biodiversité
- La protection des animaux d'élevage et des cultures
- Le stockage du carbone et la production de bois
- La stabilisation et l'enrichissement des sols
- La régulation des écoulements, le stockage et l'épuration des eaux

Les haies sont aussi un rempart contre le **réchauffement climatique**. Elles ont une fonction de régulation du climat. Elles protègent les cultures du vent et contribuent au confort des animaux élevés en plein air, leur offrant des abris contre les intempéries ou le soleil et parfois du fourrage en période de sécheresse. Les bandes herbeuses au pied des haies maintiennent sur les terres agricoles les pollinisateurs et les prédateurs utiles à l'agriculture. Les arbres et arbustes, ressources naturelles renouvelables, permettent la production locale de bois de chauffage et de bois d'œuvre, une matière première biodégradable.

Avec l'augmentation des gaz à effet de serre, les haies et bosquets qui maillent la Gâtine participent au **stockage du carbone**.

Les bocages sont de véritables paysages vivants pour lesquels il est nécessaire de mobiliser les outils juridiques à disposition des collectivités autant que possible. Il est de fait important de répertorier et de classer le plus grand linéaire de haies en bordure de routes et chemins au sein des Plan Locaux d'Urbanisme Intercommunaux.

Il est également stratégique de contribuer à développer un modèle économique durable pour valoriser la haie et l'ensemble de ses aménités environnementales.

En conséquence, les conseillers syndicaux :

Réaffirment leur engagement pour le maintien et la valorisation du bocage et des haies de Gâtine ;

S'opposent à de telles pratiques de coupe sur des haies classées par les PLUI,

Rappellent leur volonté de travailler avec l'ensemble des parties prenantes pour protéger au sein des PLUI les haies et de promouvoir de bonnes pratiques de gestion et d'entretien des haies bocagères,

Attendent des services de l'Etat que le préjudice subi par la commune de Vouhé soit sanctionné à sa juste valeur.

Le comité syndical a :

- ***approuvé la motion telle que présentée ;***

- ***autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération***

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD